

Concours d’affiche 2021-2022 ouvert à tous les étudiants en graphisme

Date limite de dépôt : 18 février 2022 à 17h00

Le thème du concours 2021-2022 est :
Internet, entre haine et liberté

Depuis quelques années, les débats font rage au sujet des discours haineux qui se multiplient sur les réseaux sociaux. Plusieurs personnalités politiques et vedettes des milieux artistiques ou sportifs ont décidé de désertier les réseaux sociaux – et parfois la scène publique – à cause de cette violence. Mais de nombreuses questions demeurent.

Quand est-ce qu’une opinion plus radicale, voire une injure, devient un propos haineux ? Qui doit définir ce que sont des propos haineux ? Est-ce que les entreprises du net devraient empêcher les propos haineux ? Est-il souhaitable de leur remettre cette responsabilité ? Faut-il que les pouvoirs publics interviennent ? Peuvent-ils le faire ? Par quels moyens ? Cela représente-t-il une atteinte inacceptable à la liberté d’expression, laquelle est déjà encadrée par plusieurs lois ?

Les affiches proposées appelleront à réfléchir sur un ou plusieurs aspects de cette question d’actualité.

(Parmi les nombreux textes de réflexion, vous pouvez consulter Christian Rioux, [Le Devoir, 10 juillet 2019](#), Juliette Michel, [La Presse, 3 décembre 2020](#) et Pascale Harrison-Julien, [Radio-Canada, 4 mars 2021](#).)

Et les documents :

<https://www.libertedoppression.ca/le-collectif>

<https://molotov.ca/realisations/campagne-contre-lintimidation-mediatique/>

<https://www.youtube.com/watch?v=KV44tf7r4eA>

<https://www.cdpedj.qc.ca/fr/nos-positions/enjeux/liberte-expression>

Pour le concours de 2021-2022, la SDGQ a décidé de s’associer avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Constituée en 1976 par la Charte québécoise, la Commission fait la promotion des droits et libertés de la personne et défend les personnes victimes de discrimination au Québec. Elle assure la protection de l’intérêt de l’enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle veille également à l’application de la Loi sur l’accès à l’égalité en emploi dans des organismes publics.

LE CONCOURS

Ce concours annuel s’adresse à tous les étudiants inscrits à un programme de formation en design graphique, de niveau collégial ou universitaire, officiellement reconnu par le gouvernement du Québec. Ce concours vise à développer les

aptitudes des futurs designers et à les inciter à œuvrer dans le domaine de l'affiche, en particulier dans un contexte de promotion d'une cause pour le bien commun.

Paramètres de participation

Les affiches doivent inclure :

le titre : **Internet, entre haine et liberté**

- les dates et lieu de l'exposition : Exposition du **8 au 27 mars 2022**, Musée McCord, 690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
- les logos des organismes soutenant ce projet selon l'ordre suivant : SDGQ, Musée McCord, Publicité Sauvage, BAnQ, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, UQAM et Centre de design de l'UQAM.

[Télécharger les logos des partenaires](#)

Les affiches peuvent également inclure un slogan ou d'autres textes.

Les affiches doivent être soumises sous trois formes, dont deux fichiers numériques:

- un JPG RGB à 72 dpi, au format de 267 x 400 pixels de haut, sans marques de coupe;
- un PDF PRESS CMYK, au format de 24 x 36 pouces de haut avec marques de coupe et marges perdues;
- une affiche imprimée sur papier en format 24 x 36 pouces, sans découpe irrégulière, ni ajouts extérieurs, ni autres artifices.

Chaque participant peut déposer un maximum de trois affiches (sans frais additionnels). Toute affiche non conforme à l'ensemble de ces exigences sera refusée.

Les frais d'inscription au concours, d'un montant de 25 \$, comprennent également l'adhésion gratuite pour un an à la SDGQ comme membre étudiant. Les étudiants déjà membre en règle de la SDGQ n'ont pas à déboursier cette somme.

Dépôt des soumissions

Les affiches (papier) doivent parvenir **au plus tard le 18 février 2022 à 17 heures** au bureau de la SDGQ, 7255 rue Alexandra, bureau 106, Montréal (Québec), H2R 2Y9.

Les affiches en versions numériques doivent être envoyés par WeTransfer à l'adresse courriel suivante: infodesign@sdgq.ca au plus tard le 18 février 2022 à 17 heures.

Les dépôts doivent être accompagnés d'une preuve d'inscription académique et des coordonnées du participant, ainsi que du [document de cession des droits de reproduction et de publication](#). Ces documents doivent être envoyés par WeTransfer à l'adresse courriel suivante: infodesign@sdgq.ca.

Toute affiche reçue hors délais ou sans ces documents sera refusée.

Prix décernés

Trois bourses allouées par Marc H. Choko seront décernées par le jury aux meilleures créations :

- Premier prix : une bourse de 1 000 \$. De plus, l'affiche choisie sera imprimée à 1 000 exemplaires et fera l'objet d'une campagne d'affichage à Montréal d'une valeur de 1 500 \$ (gracieuseté de Publicité Sauvage)
- Second prix : une bourse de 500 \$.
- Troisième prix : une bourse de 250 \$.

Critères de sélection

Le jury basera ses décisions sur :

- la clarté du message;
- la nouveauté de l'idée;
- la qualité de l'image;
- la qualité de la typographie;
- l'intégration de l'image et du texte;
- la qualité générale de la composition.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner l'un ou l'autre des prix si le niveau des œuvres présentées est jugé insuffisant.

Exposition et dépôt des œuvres

Le jury retiendra quinze affiches pour présenter une exposition qui se tiendra au Musée McCord du 8 au 27 mars 2022. Les prix seront dévoilés et remis lors du vernissage le 8 mars 2022 à 17 h 30. Les affiches exposées seront ensuite intégrées à la collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Pour toute information

514 842-3960

infodesign@sdgq.ca

Nos partenaires

Musée McCord, Publicité Sauvage, BAnQ, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, UQAM et Centre de design de l'UQAM. (SVP, respecter l'ordre des logs).